



**Conseil municipal**  
**Jeudi 15 avril 2010 à 20 Heures 30**  
***Hôtel de Ville (Salle Gustave Héon)***

Monsieur le Sénateur-Maire ouvre la séance et procède à la lecture des procurations : Madame Turmel à Madame Libert-Lalagüe, Madame Libert à Monsieur Maurey, Monsieur Baroche à Monsieur Bonamy, Madame David à Madame Barré, Monsieur Béna à Monsieur Quinton, Madame Blotierre à Monsieur Sourdon, Monsieur Germain à Madame Rivière, Madame Pitette à Monsieur Launay.

L'état de présence se résume ainsi : 23 présents, 8 procurations, 2 absents. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Monsieur le Sénateur-Maire informe que la séance sera enregistrée, conformément au Règlement intérieur, et demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu des débats du conseil municipal du 25 février que chaque élu a reçu par courrier électronique.

Aucune remarque sur ce compte rendu, accepté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique BARRE pour la question n° 1.**

**1) ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – REVISION DES TAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010**

*Les nouveaux taux des participations susceptibles d'être accordées, au titre des avantages sociaux, aux agents remplissant les conditions d'attribution requises, sont les prestations ci-après, étant précisé que l'octroi de ces avantages demeure soumis au plafonnement indiciaire : indice brut 579 – majoré au 1<sup>er</sup> octobre 2009 : 489*

**SEJOURS D'ENFANTS**

- ◆ **Centres de vacances avec hébergement** : taux des subventions journalières pour les séjours dans les centres de loisirs avec hébergement (colonies de vacances) :
- ◆ Enfants âgés de moins de 13 ans : **6,82 €** (limite annuelle : 45 jours)

- ◆ *Enfants âgés de 13 à 18 ans :* **10,34 €** (limite annuelle : 45 jours)
- ◆ **Centres de loisirs sans hébergement (centres aérés)** : subvention journalière pour séjours d'enfants âgés de moins de 16 ans = **4,93 €** (la journée) et **2,48 €** (demi-journée)
- ◆ **Séjours en maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances ou Gîtes de France** : subvention journalière pour les enfants de moins de 18 ans :
- ◆ *Pension complète* **7,19 €** (limite annuelle : 45 jours)
- ◆ *Autres formules* **6,82 €**
- ◆ **Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif** (classes de découverte)
- ◆ *Séjours de 21 jours consécutifs au moins* : **70,78 €**
- ◆ *Séjours de 4 à 20 jours* : **3,36 €/jour**
- ◆ **Séjours linguistiques** de 21 jours maximum par an :
- ◆ *Enfants de moins de 13 ans :* **6,82 €/jour**
- ◆ *Enfants de 13 à 18 ans :* **10,34 €/jour**

*Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2010*

*Avis favorable de la commission « Finances et du développement économique » en date du 7 avril 2010.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique BARRE pour la question n° 2.**

**MESURES SOCIALES EN FAVEUR DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE – RECONDUCTION AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

*Rapporteur : Madame Véronique BARRE, Adjointe au Maire*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire les aides précédemment accordées à chaque enfant de familles de condition modeste, domiciliées dans la commune, sous réserve que leur quotient familial journalier soit inférieur ou égal à **12,80€/jour** (rappel année 2009 : 12,70€/jour).*

**Pour mémoire, rappel des avantages accordés pour le mois de juillet ou le mois d'août :**

***Jusqu'à l'âge de 16 ans :***

*Prise en charge intégrale dans la limite de 30 jours sur les mois de juillet et août des frais de séjour au Centre de Loisirs (avec un coût restant à la charge de la famille de 0,50€/jour/enfant).*

*Pour bénéficier de ces aides, les familles devront s'inscrire à l'occasion des journées « guichet unique » mises en place à leur intention avec les services du Conseil Général, le CCAS et le Centre de Loisirs. Ces services seront présents pour l'instruction des demandes d'aides.*

***Jusqu'à l'âge de 18 ans :***

*Gratuité des droits d'entrée à la piscine municipale et au musée (juillet ou août)*

*Gratuité des abonnements à l'espace culturel multimédia (juillet ou août)*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale Le Grand pour la question n° 3.**

**CONTRIBUTION 2010 POUR LE FONDS DE SOLIDARITE HABITAT – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

*Les services du Département gèrent le fonds solidarité habitat. Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant, à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.*

*Il s'inscrit comme l'un des outils mis à la disposition de l'action globale engagée par l'ensemble des partenaires, notamment les bailleurs et les collectivités locales, impliqués dans la mise en œuvre du droit au logement reconnu comme un droit opposable par la loi du 5 mars 2007.*

*Afin de poursuivre les actions du Fonds de Solidarité Habitat , Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure sollicite, au titre de l'année 2010, une contribution financière des communes sur la base de **0,40 € par habitant**, ce qui conduirait à une participation de **4 173,60 €** pour la Commune de Bernay.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

**Monsieur Launay souhaite connaître le montant et le volume d'intervention du FSH sur la commune de Bernay.**

**Monsieur le Maire indique que :**

**Concernant l'UTAS ( Unité territoriale d'action sociale) de Bernay – Pont-Audemer : 116 demandes en 2009, 94 accès au logement, 3 mesures sociales liées au logement, 14 concernant maintien dans les lieux et 5 de mises à jour de caution. Sur ces 116 dossiers, 95 dossiers ont reçu un avis favorable.**

**En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :**

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues BONAMY pour la question n° 4.**

**ATTRIBUTION AU PROFIT DU TRESORIER MUNICIPAL DE L'INDEMNITE DE CONSEIL**

*Monsieur le rapporteur informe les membres de l'Assemblée que suite au changement de Trésorier Municipal depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, il convient de se prononcer sur la reconduction, au profit de Monsieur Jean-Jacques LEVASSEUR, de l'indemnité de conseil instituée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de cette indemnité.*

*Il est rappelé que celle-ci est calculée chaque année, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, sur la base moyenne arithmétique des dépenses effectuées au cours des trois derniers exercices.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie Lyne RIVIERE pour la question n° 5.**

**TRAVAUX ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE**

*Afin d'améliorer le confort des enfants au sein des écoles maternelles et primaires, divers travaux sont envisagés.*

1) **Dans les écoles maternelles :**

*L'école du Bourg Le Comte: les fenêtres du patio datant de la construction de l'école, sont à remplacer pour un coût global de 24 409 € HT.*

*L'école des Fontaines : le revêtement actuel de la cour de récréation est dangereux pour les enfants et nécessite de ce fait, une réfection complète de la cour en enrobé pour un coût global de 22 500 € HT.*

*L'école Ferdinand Buisson : une première classe a été rénovée il y a deux ans, il est proposé la réfection des trois autres classes (faux plafonds, éclairage, peinture) pour un*

coût global de 23 220 € HT.

2) **Dans les écoles primaires :**

*L'école Ferdinand Buisson : les stores actuels ne répondent plus aux normes en vigueur et sont vétustes, il est proposé leur remplacement pour un coût global de 7 410 € HT.*

*Ces travaux d'un montant cumulé de 77 539 € HT peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Eure au titre des travaux sur les constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré.*

*En conséquence, l'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la demande de subvention à présenter près du Conseil Général de l'Eure.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général subventionne toujours les travaux dans les écoles, mais ne le fait plus pour le matériel scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation des fermetures de classes, il rappelle que 3 fermetures de classe à Bourg Le Comte, Jean Moulin élémentaire et maternel étaient prévues.

Finalement, seule la classe du Bourg Le Comte sera fermée. Il se réjouit donc d'avoir pu obtenir le maintien des deux classes à Jean Moulin.

Madame Dionis demande si l'intégralité des demandes a été satisfaite par rapport aux travaux dans les écoles.

Madame Rivière répond que 85 % des demandes seront satisfaites, resteront 15 % pour l'année 2011. Elle indique en outre à Madame Dionis que les travaux de peinture seront bien réalisés à l'école maternelle Ferdinand Buisson

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe WIRTON pour la question n° 6.**

**PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS –MISE A JOUR DE LA LISTE DES BATIMENTS COMMUNAUX.**

*Dans le cadre du marché d'assurance dommages aux biens conclu avec la SMACL sise 141, avenue Salvador Allende à 79031 NIORT à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013, un avenant n°1 doit être passé concernant la mise à jour des bâtiments communaux.*

*Cette révision annuelle permet d'établir la superficie totale des bâtiments, base du calcul de la cotisation.*

*La superficie déclarée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 était de 59 831 m<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, après les adjonctions et les suppressions, la surface est de 59 423 m<sup>2</sup>.*

*La cotisation 2010 s'élèvera à 14 855,75 € HT (hors indexation sur l'indice FFB), contre 14 957,75 € H.T. pour l'année 2009.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant n°1.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie Branlot pour la question n° 7.**

**PASSATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE CONCERNANT LA GESTION DES MARCHES HEBDOMADAIRES D'APPROVISIONNEMENT.**

*Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion des marchés d'approvisionnement qui a été passé avec la société GERAUD pour une durée de 4 ans, vient à échéance le 27 avril 2010.*

*Une nouvelle procédure de délégation de service public a été lancée. Afin d'accomplir l'ensemble des formalités légales et d'assurer la continuité du service, il s'avère nécessaire de proroger le contrat d'exploitation jusqu'au 31 août 2010.*

*Les membres de la commission de délégation de service public se sont réunis le 8 avril 2010 pour émettre un avis sur cette extension de durée.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant n°1.*

**Monsieur le Maire indique que contrairement à ce qui a été observé lors du précédent renouvellement, plusieurs entreprises se sont portées candidates.**

**En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n° 8**

**AVENANT N°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BERNAY.**

*Il convient d'adapter le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux conclu avec la CRAM en date du 5 juin 2009.*

*Il s'est avéré nécessaire de procéder à une actualisation des prestations pour les postes P1- Energie, P2- Prestations de conduite et d'entretien et P3- Garantie totale.*

*Le présent avenant a pour objet de modifier les montants annuels du marché de base, applicable pour les postes P1 et P2 jusqu'au 30/06/2010, ainsi que ceux du marché variante libre applicable pour les postes P1 et P2 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et pour le poste P3 dès le démarrage du marché.*

*L'avenant se traduit par une moins value d'un montant de 5 360,00 € HT soit une baisse de 2,07% pour la redevance annuelle du marché de base, et une plus value d'un montant de 2479,00 € HT soit une hausse de 0.72% pour la redevance annuelle du marché variante libre.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant n°1.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence LE GAL pour la question n° 9**

**MUSEE MUNICIPAL – EXPOSITION : « JARDINS ENCHANTEURS, JARDINS IMPRESSIONNISTES DE L'ECOLE DE ROUEN » – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DE HAUTE NORMANDIE ET DOTATION ALLOUEE PAR « NORMANDIE IMPRESSIONNISTE ».**

*A l'occasion du festival d'envergure internationale « Normandie Impressionniste 2010 » autour de l'un des plus importants mouvements artistiques qui a pris naissance en Normandie, le musée de Bernay, labellisé par cette instance initiée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, s'associe à cette manifestation de qualité en présentant, en collaboration avec l'association des Amis de l'Ecole de Rouen, l'exposition susvisée du 11 juin au 3 octobre 2010.*

*Notre musée a la chance de posséder une très belle œuvre impressionniste « Fleurs du matin » d'Ernest Quost que Van Gogh affectionnait. Préalablement à sa présentation à Edimbourg et Madrid – après Francfort et Munich –, le musée et son partenaire ont souhaité mettre en avant le thème du jardin impressionniste et post-impressionniste en présentant cette œuvre parmi les plus belles créations de peintres de l'Ecole de Rouen : Angrand, Frechon, Pinchon, Delattre, Madelaine, Couchaux, Hue, Guilbert, Delaunay...*

*L'exposition s'articulera autour de quatre thèmes :*

- 1. « Le paysage comme jardin ».*
- 2. « Jardins habités ».*
- 3. « Le jardin du peintre ».*
- 4. « Luxuriante végétation ».*

*Avis favorable de la Commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 7 décembre 2009.*

*Compte tenu de ces éléments, il serait donc souhaitable de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 4.000,00 € pour cette exposition. De plus, « Normandie Impressionniste » ayant accepté le principe d'une dotation à concurrence de 2.000,00 € sur les dépenses engagées pour l'exposition « Jardins enchanteurs », le Conseil Municipal est donc invité à :*

- *SOLLICITER la D.R.A.C. Haute-Normandie pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 4.000 €,*
- *ACCEPTER la dotation de 2.000,00 € accordée par « Normandie Impressionniste »,*
- *AUTORISER le maire, ou l'adjoint délégué, à procéder à la signature de tout document administratif et financier y afférent.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence LE GAL pour la question n° 10**

**MUSEE MUNICIPAL – EXPOSITION : « LES OISEAUX S'ENVOLENT DANS L'ABBATIALE » –  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DE HAUTE NORMANDIE.**

*Le rapporteur expose à l'assemblée que l'exposition « Les oiseaux s'envolent dans l'Abbatiale » qui se tiendra du 5 juin au 19 septembre 2010, mêle la collection d'histoire naturelle du musée aux travaux de Claire Aumaitre-Haquet. Cette artiste peintre propose de revisiter le thème de « la représentation des scènes cynégétiques en peinture », le thème des*



*sept péchés capitaux et des sept vertus, en s'inspirant de la symbolique des oiseaux.*

*Ce projet est né de la « redécouverte » de 250 oiseaux et de quelques mammifères naturalisés (collection issue du legs de Louis-Guillaume Gouas), lors du vaste chantier de conservation préventive initié par le musée de Bernay à la fin de l'année 2008. En associant cette collection d'histoire naturelle aux œuvres de Claire Aumaitre-Haquet, nous retrouverons l'esprit encyclopédique des musées au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Les espèces identifiées se rencontrent pour la plupart dans nos régions, mais nombre d'entre elles sont actuellement en déclin. Le propos de l'exposition s'orientera donc vers la nécessité de préservation de la diversité des espèces et des écosystèmes à l'échelle mondiale.*

*Ce projet, qui se veut interactif, pédagogique et ludique a pour objectif de redonner à la collection d'histoire naturelle du musée de Bernay une nouvelle vie.*

*Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :*

- *SOLLICITER la D.R.A.C. Haute-Normandie pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € pour la mise en place de l'exposition susvisée,*
- *ACCEPTER d'ores et déjà ladite subvention,*
- *AUTORISER le maire, ou l'adjoint délégué, à procéder à la signature de tout document administratif et financier s'y rapportant.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

### **Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 11**

#### **PRECISION GEOGRAPHIQUE DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CCBE.**

*Le rapporteur informe que lors de la réunion du conseil municipal en date du 17 décembre 2009, il avait été approuvé une modification des statuts pour l'ajout d'une nouvelle compétence « acquisition, rénovation, construction, location et vente d'immeubles et équipements à usage économique ».*

*Par courrier en date du 25 février 2010, le Président de la CCBE demande que cette délibération précise le ressort géographique de cette compétence.*

*Ainsi, il convient d'intégrer dans les statuts sous le paragraphe « 3.1 A titre obligatoire, action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté », les termes suivants : « la CCBE acquière, réhabilite, gère et entretient le 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations, sise 8 rue Jacques Philippe Bréant à Bernay, en vue de la location à usage économique ».*

*A défaut, la compétence continuerait à s'appliquer exclusivement sur la zone des Granges.*

*S'agissant d'une modification statutaire, l'ensemble des conseils municipaux des communes*

membres doit se prononcer à la majorité dans un délai de trois mois à compter de la saisine des communes.

*Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de Bernay et des Environs de préciser cette nouvelle compétence, il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée municipale de bien vouloir délibérer.*

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de préciser la localisation géographique de la compétence. La rédaction précédente conduisait à maintenir la compétence dans ses limites actuelles.

C'est pourquoi une nouvelle délibération doit être prise en précisant que la compétence économique de la CCBE s'applique sur la zone commerciale des Granges et sur le 1<sup>er</sup> étage de la Maison des associations de Bernay.

Monsieur Launay précise qu'il a déjà évoqué la question du parking qui n'est pas mentionné dans les statuts, il évoque également les travaux de toiture qui sont inscrits dans le Budget Primitif de la ville alors que la CCBE va être également propriétaire, il demande s'il y a répartition entre différents membres de la copropriété.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y aura pas d'activité économique sur le parking car c'est une dépendance du principal, il précise à nouveau que la CCBE préfère acheter les locaux.

Au sujet des frais de toiture, Monsieur le Maire affirme que c'est la copropriété qui aura à supporter ces frais, il y aura donc un partage des frais entre la CCBE, la Ville et Euromod. Il n'est pas certain que les travaux se fassent cette année

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 12**

#### **PASSATION DE CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DE L'EURE RELATIVES A :**

**A) LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE CLEMENT ADER, AVENUE LOTTIN DE LAVAL.**

**B) LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE DIT DE « TOURNE A GAUCHE » A L'INTERSECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 438 ET DE LA VOIE COMMUNALE N° 688, HAMEAU DE MALOUVE**

*Courant 2009, il a été procédé aux aménagements de sécurité intéressant la voirie départementale cités en objet.*

*Le Département propose aujourd'hui la régularisation des conditions juridiques de ces*

*opérations par la passation de 2 conventions ci-dessous détaillées :*

*1°/ convention de mandat délégrant au Département la maîtrise d'ouvrage de l'aire de stationnement réalisée sur un terrain communal, à l'angle de la rue des Ménages et de l'avenue Lottin de Laval,*

*2°/ convention de mandat délégrant à la Commune la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'un « tourne à gauche » réalisé à l'intersection de la route départementale 438 et de la voie communale n°688, hameau de Malouve, destiné à y améliorer la sécurité de la circulation du fait de l'augmentation du trafic qui sera généré par le nouveau magasin « Brico Pro » en cours de construction.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ces conventions et d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à les signer.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bétourné pour la question n° 13**

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS L'EURE (SICLE) – MODIFICATION DES STATUTS.**

*Par délibération en date du 26 juin 2009, la ville de Bernay avait déjà acté une modification des statuts du SICLE portant sur l'objet visant la création d'un fonds d'intervention pour le développement de la vie sociale dans le parc d'habitat de la SECOMILE et le changement d'adresse du siège social.*

*A la demande des services de l'Etat, il a été demandé au SICLE de revoir l'intégralité de ses statuts, ces derniers n'ayant pas été « modifiés » depuis 1957.*

*Aussi, il vous est présenté l'intégralité des statuts du SICLE pour approbation. Le conseil du SICLE a voté à l'unanimité dans sa séance du 23 octobre 2009 les statuts qui vous sont présentés.*

*Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Libert-Lalagüe pour la question n° 14**

**PARTICIPATION DES COMMUNES VOISINES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE BERNAY – REVISION DES FORFAITS ANNUELS ET  
CREATION D'UN TARIF MATERNEL.**

*Le rapporteur rappelle, qu'il est proposé de procéder à la révision des forfaits annuels réclamés aux communes voisines au titre de la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires publics élémentaires, et de créer un nouveau tarif pour la participation aux frais de fonctionnement pour les établissements maternels.*

*Il est donc demandé aux membres de l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis sur les tarifs qui seraient applicables à compter de l'année scolaire 2010/2011 :*

*Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation : -  
443 €/an /élève/élémentaire  
- 451€/an /élève/maternel.  
(pour mémoire, tarif 2009, 430 € pour les deux niveaux)*

*Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation :  
- 407€/an /élève/élémentaire  
- 415€/an /élève/maternel.  
(pour mémoire, tarif 2009, 395 € pour les deux niveaux)*

*Avis favorable de la commission « finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

**Monsieur Mesnildrey souhaite connaître le coût réel supporté par la collectivité d'un enfant scolarisé à Bernay.**

**Le Maire répond que le coût s'élève à environ 1 300 □/élève pour les élémentaires, et plus pour les maternelles.**

**Madame Libert-Lalagüe informe que 51 enfants sont scolarisés selon une convention passée avec leur commune d'origine, et 116 enfants sont scolarisés hors convention.**

**En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Berville pour la question n° 15**

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES DE BERNAY - REVALORISATION ANNEE 2010**

*Par lettre circulaire, Monsieur le Préfet a informé le Maire, qu'il avait été décidé d'une revalorisation de l'indemnité (+0,79%) allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.*

*Le plafond indemnitaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 est fixé à 471,87 € maximum pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.*

*Avis favorable de la commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'application de la nouvelle indemnité de gardiennage des églises de Bernay.*

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 16**

### **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'ANNEE 2009** **BUDGETS ANNEXES « EAU/ASSAINISSEMENT »**

*Lorsque le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget principal, l'instruction M 49 permet de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.*

*Avis favorable des Commissions « Aménagement, eau et assainissement » et « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

- **Résultats de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

#### ***I-Service de l'Eau***

<i>section d'investissement</i>	=	<i>Déficit</i>	<i>32 430,04 €</i>
<i>section d'exploitation</i>	=	<i>Excédent</i>	<i>511 415,08 €</i>

#### ***II-Service de l'Assainissement***

<i>section d'investissement</i>	=	<i>Déficit</i>	<i>2 577,04 €</i>
---------------------------------	---	----------------	-------------------

section d'exploitation = Excédent 709 284,29 €

• **Proposition d'affectation de ces résultats :**

***I-Service de l'Eau***

au crédit du compte 002 « Résultat d'exploitation reporté » 478 985,04 €  
au crédit du compte 1068 « Réserve » 32 430,04 €

***II-Service de l'Assainissement***

au crédit du compte 002 « Résultat d'exploitation reporté » 706 707,25 €  
au crédit du compte 1068 « Réserve » 2 577,04 €

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 17**

Monsieur Quinton donne explication sur les chiffres du document « budget eau » que chaque élu a reçu lors de la convocation.

**BUDGET PRIMITIF 2010 « EAU/ASSAINISSEMENT »**

***I- Service de l'Eau***

- 1 164 839 € section d'investissement (dépenses/recettes)
- 1 816 988 € section d'exploitation (dépenses/recettes)

Avis favorable des Commissions « Aménagement, eau et assainissement » et « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Monsieur Launay souhaite connaître le rapport entre les volumes vendus et les volumes produits.

Monsieur Quinton répond que le volume vendu est toujours en baisse par rapport au volume produit, du fait de la prise de conscience des usagers qui consomment moins. Le nombre d'abonnés est plus élevé grâce à la mise en service de logements récents.

Monsieur Quinton donne des explications sur le coût des travaux projetés :

- 1) 500 000 □ travaux sur les réseaux, renforcement du réseau incendie,

2) 105 000 □ pour des études

3) 91 000 □ pour l'achat de véhicule, bouches à clef, pompes, compteurs, etc..

4) 50 000 □ une provision sur grosse réparation

Il y aura également des travaux à l'usine ultra filtration (remplacement de modules)

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

24 : Favorables

07 : Abstentions (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mmes Varangle, Dionis, Pitette (par procuration), Dubus)

## *II- Service de l'assainissement*

Monsieur Quinton donne explication sur les chiffres du document « budget assainissement » que chaque élu a reçu lors de la convocation.

- 2 465 976 € section d'investissement ( dépenses/recettes)
- 1 600 446 € section d'exploitation ( dépenses/recettes)

*Avis favorable des Commissions « Aménagement, eau et assainissement » et « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.*

Monsieur Quinton donne des explications concernant les travaux d'assainissement sur les secteurs du Haut Bouffey, du Bouffey, et la côte de Beaumesnil, pour un coût total de 1 621 000 □.

Il précise que la réalisation de ces travaux se fera sans subvention du Conseil Général. Pour ne pas attendre davantage, l'appel d'offres sera lancé courant mai et les travaux seront réalisés en fin d'année.

Monsieur Launay précise que les retours de l'Etat sont tels que les Conseils Généraux sont obligés de tailler dans le programme des subventions. Il souhaite connaître le nombre d'habitants concernés par ce programme.

Monsieur Quinton n'étant pas sûr des chiffres, s'engage à lui donner prochainement, il pense que l'on touche à 170 à 180 branchements.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'issue du vote suivant :

24 : Favorables

07 : Abstentions (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mmes Varangle, Dionis, Pitette (par procuration), Dubus)

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 18**

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, DE LA REDEVANCE POUR LE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGES - ANNEE 2010**

*Date d'effet : 1<sup>er</sup> avril 2010*

- *Prix de vente de l'eau (HT)*  
le m<sup>3</sup> = 1,28 €
  
- *Redevance d'assainissement ( HT)*  
le m<sup>3</sup> = 0,85 €
  
- *Prix de la location des compteurs (HT)*

12 mm	= 13,08 €
15 mm	= 17,52 €
20 mm	= 18,60€
25 mm	= 24,00 €
30 mm	= 28,44 €
40 mm	= 37,32 €
60 mm	= 76,44 €
80 mm	= 115,92 €
100 mm	= 239,28 €
  
- *Redevance pour défaut de branchement (HT)*  
le m<sup>3</sup> = 1,70 €

*Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2010*

- *Redevance pour le dépotage des matières de vidanges (HT)*  
le m<sup>3</sup> = 7,32 € ( même tarif que 2009)

*Avis favorable des Commissions « Aménagement, eau et assainissement » et « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.*

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.*

**Monsieur Quinton indique que le prix de l'eau va augmenter de 2%.**

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

**Adopté à l'issue du vote suivant :**

**24 : Favorables**



07 : Abstentions (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mmes Varangle, Dionis, Pitette (par procuration), Dubus)

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la question n° 19**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'ANNEE 2009**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Lorsque le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget principal, l'instruction M 14 et M 4 permettent de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

• **Résultats de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

Section d'investissement	=	Excédent	822 117,13 €
Section de fonctionnement	=	Excédent	504 808,76 €

• **Proposition d'affectation des résultats :**

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) soit : 504 808 €

**2 - BUDGET ANNEXE**

**AMENAGEMENT DES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

• **Résultats de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

Section d'investissement	=	Déficit	23 730,51 €
Section d'exploitation	=	Excédent	43 040,31 €

• **Proposition d'affectation des résultats :**

1/ affectation en réserve (compte 1068) en recettes d'investissement  
soit : 23 730 €

2/ report en section d'exploitation (ligne 002 recettes)  
soit : 19 309 €

**3 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

• **Résultats de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

Section d'investissement	=	Excédent	2 250 €
Section d'exploitation	=	Excédent	29 276,42 €

• **Proposition d'affectation des résultats :**

1/ affectation en réserve (compte 1068) en recettes d'investissement  
soit : 0 €

2/ report en section d'exploitation (ligne 002 recettes)

soit : 29 276 €

#### **4 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS**

- **Résultats de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

Section de fonctionnement	=	Excédent	1 720,93 €
Section d'investissement	=	Excédent	12 577,69 €

- **Proposition d'affectation des résultats** :

1/ affectation en réserve (compte 1068) en recettes d'investissement  
soit : 0 €

2/ report en section de fonctionnement ( ligne 002 recettes)  
soit : 1 720 €

Avis favorable de la Commission « Finances et développement économique » en date du 7 avril 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

#### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la question n° 20**

##### **BUDGET PRIMITIF 2010**

##### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

##### **AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009**

##### **ET VOTE DU TAUX DE QUATRE TAXES**

Avis favorable de la Commission « Finances et développement économique » en date du 7 Avril 2010

#### **A/ BUDGET PRINCIPAL**

Balance générale : 24 461 376,00 € se décomposant comme suit :

Section d'investissement	=	10 396 736 €
Section de fonctionnement	=	14 064 640 €
Produit fiscal attendu pour équilibre du budget	=	6 083 380 €

Monsieur Bonamy informe l'assemblée que la présentation du budget primitif 2010 tient particulièrement compte de la période économique difficile que traversent les Bernayens et Bernayennes, la gestion rigoureuse des services et l'implication des agents de la collectivité à permis de contenir les dépenses à caractère générale.

Des efforts significatifs en matière d'action sociale sont à noter : 1 054 838 € en tout soit + 6% par rapport à l'année 2009 :

25 000 € pour le reste à vivre

10 000 € pour la bourse au permis de conduire

36 000 € pour le CUCS

et il faut ajouter l'arrivée d'un nouveau médiateur de quartier depuis février.

La ville poursuit ses actions en matière de développement durable :

- la mise en place en 2009 des conteneurs enterrés, des stationnements à vélos (22 emplacements) ,
- pour l'année 2010 : Achat d'un véhicule électrique pour les STM, mise en place de l'arrosage automatique, travaux d'amélioration de l'éclairage public et tri sélectif dans les services pour un coût de 110 000 € soit + 85 % par rapport à l'année 2009.

L'objectif de la ville est de concilier progrès et préservation de l'environnement. L'investissement en 2010 sera important :

- dynamisation du tissu économique du centre ville,
- travaux cœur de pays pour les rues du Général Leclerc et Rouen pour un montant de 1 270 000 €,
- la première phase de la signalétique pour 150 000 €,
- le réaménagement de site de l'école Jean Moulin.

et ce sans augmenter de la fiscalité pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

Monsieur Bonamy procède à la présentation détaillée du budget primitif 2010.

Monsieur le Maire commente la présentation.

Il évoque en premier lieu le maintien de la fiscalité sans augmenter les impôts, informe qu'en règle générale les recettes stagnent, les dotations de l'Etat diminuent, les subventions du Conseil Général diminuent également, les droits de mutation ont baissé. On observe une augmentation du produit des impôts grâce aux logements mis en chantier et qui sont maintenant réalisés et occupés depuis deux ans, ce qui permet d'avoir une augmentation de 200 000 € de la recette fiscale. Il insiste sur la conjoncture difficile que connaît l'ensemble des collectivités et se félicite de pouvoir cette année encore éviter une augmentation d'impôts.

Plusieurs élus ont souhaité prendre la parole :

- Madame Dionis demande des éclaircissements concernant un jeu d'écriture sur le CCAS, et sur les subventions,

- Monsieur Lerooy s'inquiète de voir le budget « consommation d'énergies » identique à celui de l'an dernier alors que le prix du pétrole et du gaz augmente,

- Monsieur Lerooy demande également des explications sur le chapitre des contraventions,

- Monsieur Mesnildrey s'interroge sur la taxe professionnelle et sur la ligne de trésorerie 2009 et 2010,

- Monsieur Launay commente l'utilisation de la ligne de trésorerie,

- Monsieur Mesnildrey demande une explication sur les recettes d'investissement et l'importance du « reste à réaliser » en terme d'emprunt.

Il est répondu à l'ensemble de ces questions à l'exception de cette dernière pour laquelle Monsieur le Maire s'engage à fournir le renseignement dans la semaine.

- Monsieur Launay commente la présentation « identique » du budget depuis des années, et présente ses remarques sur ce budget 2010 :

Il considère que :

- La situation financière de la ville se dégrade avec au final une équation impossible entre des dépenses en hausse et des recettes en baisse.

L'autofinancement est nul sauf à considérer le remboursement d'assurance suite à l'incendie de l'école Jean Moulin comme autofinancement.

Il note que l'annuité de la dette est à peine couverte par les ressources d'investissement propres, ce qui est contraire à la notion d'équilibre réel du budget.

Selon Monsieur Launay, tous ces éléments mènent à penser que la mise sous tutelle pourrait être décidée par la Préfète de l'Eure.

Il concède cependant que le contexte est particulièrement difficile pour toutes les collectivités dont l'autonomie financière va se réduire avec la réforme de la Taxe Professionnelle qui laisse planer des incertitudes fortes sur les ressources fiscales de Bernay.

Cette situation est exceptionnelle et réclame des décisions exceptionnelles.

Pour chaque mesure nouvelle, l'efficacité de l'action publique doit être évaluée selon le principe : un euro dépensé doit être un euro utile.

Monsieur Launay évoque alors les solutions qui pourraient être apportées.

Monsieur le Maire prend acte des commentaires de l'opposition qu'il juge tout à fait excessifs et « apocalyptiques », et propose le vote du budget :

Votants : 31

Favorable : 24 - Contre : 07 ( Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mmes Varangle, Dionis, Dubus, Pitette (par procuration)

**Monsieur le Maire passe au vote concernant les taux d'imposition proposés et les budgets annexes**

		<i>Pour mémoire Rappel taux 2009</i>
• Taxe d'habitation	= 10,55 %	10,55 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	= 22,08 %	22,08 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	= 29,94 %	29,94 %
• Taxe professionnelle(compensation relais)	= 12,10 %	12,10 %

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**Vote du BUDGET AMENAGEMENT DES LOCAUX INDUSTRIELS**

<i>Section d'investissement</i>	75 380 €
<i>Section d'exploitation</i>	74 409 €

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**C/ BUDGET LOTISSEMENT**

<i>Section d'investissement</i>	2 250 €
<i>Section de fonctionnement</i>	29 276 €

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**D/ BUDGET CENTRE DE LOISIRS**

<i>Section d'investissement</i>	17 734 €
<i>Section de fonctionnement</i>	395 610 €

Madame Dionis s'interroge sur certains postes budgétaires qui sont en baisse, Monsieur Bonamy précise qu'il s'agit de la refacturation envers la caisse des écoles

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 22 h 30